

Relance du programme de petites centrales: Couillard fait fausse route

Montréal, le 22 mai 2014 – L'annonce faite mercredi par le premier ministre Philippe Couillard à l'occasion de son discours d'ouverture de la 41^e législature, prouve que le gouvernement libéral fait fausse route avec la relance du programme des petites centrales, estime la Fondation Rivières.

« *Ce programme ne tiendra pas plus la route sur les plans énergétique, économique, environnemental et social que celui mis sur pied par Jean Charest, car il va dans une direction opposée aux choix actuels qui s'imposent à la collectivité québécoise* », affirme Pierre Leclerc, porte-parole de l'organisme voué à la protection des rivières du Québec.

La Fondation Rivières se dit peu surprise de cette annonce mais très inquiète pour la suite des choses. Ce programme sera un véritable « bar ouvert » pour les promoteurs de projets, les firmes d'ingénierie spécialisées dans la petite hydraulique et les élites municipales en régions (MRC), spécialement ceux qui n'ont pas été sélectionnés dans le cadre de l'ancien programme, en 2008, indique-t-on.

La volonté exprimée par le premier ministre ne tient pas compte des principales recommandations contenues le récent rapport de la *Commission sur les enjeux énergétiques du Québec*. Le gouvernement pourrait s'inspirer de ce document pour réaliser plus d'économies et faire preuve de plus de cohérence dans ses choix énergétiques.

Selon le rapport, le Québec est présentement aux prises avec très importants surplus de production électrique (30 TWH/année), et la situation perdurera pour les 15 prochaines années.

Les auteurs du rapport avertissent que, dans les conditions actuelles du marché, les infrastructures de production d'électricité mises en services depuis 2008, ainsi que celles déjà annoncées coûteront près de 1,5 milliard \$ en dépenses et subventions non-rentables, et que le Québec ne peut plus poursuivre dans la voie actuelle sans risquer de s'appauvrir significativement. Le rapport recommande donc de cesser immédiatement de subventionner les nouvelles sources d'approvisionnement d'électricité.

Les commissaires vont même jusqu'à demander que soit étudié sans délai l'opportunité de suspendre tout nouvel investissement dans l'augmentation de la capacité de production de l'électricité en petite hydraulique pour les infrastructures non encore construites.

« Ce rapport indique clairement que la construction de centrales hydroélectriques est, à l'heure actuelle, basée sur un modèle économique coûteux qu'il faut revoir. Si M. Couillard est sérieux dans sa volonté d'alléger le fardeau financier des contribuables québécois, il ne doit pas ouvrir la porte aux petites centrales. Le contraire serait faire fausse route. Avant de se lancer tête baissée vers la construction de petites centrales, le gouvernement libéral devrait d'abord donner suite au rapport de la Commission, élaborer ensuite une nouvelle politique énergétique et, finalement, adopter une nouvelle stratégie énergétique, la stratégie actuelle arrivant à échéance en 2015 », affirme M. Leclerc.

Inéquités régionales

En outre, au chapitre du développement régional, ce programme ne contribuera pas à une véritable création d'emplois à long terme. On parle plutôt de création de richesse, rendue possible par la dilapidation, non seulement des fonds publics et de nos rivières, un patrimoine naturel appartenant à l'ensemble des Québécois, mais une richesse dont le mode de redistribution sera soumis aux aspirations et à la vision des élites municipales locales.

Ce programme va aussi accentuer les inéquités entre les régions, car les revenus seront accessibles pour seulement quelques MRC qui ont la chance d'avoir une chute ou une rivière avec le potentiel hydroélectrique nécessaire.

Au cours des prochaines semaines, la Fondation Rivières entend suggérer aux ministres des Finances et des Ressources naturelles d'autres voies à suivre pour assainir les finances publiques, tout en assurant la protection des rivières.

-30-

Pour informations :

Pierre Leclerc,
Agent de recherche et de communication
Fondation Rivières

(514) 272-2666 (poste 21)